

TRAIL DE LA COTE D'EMERAUDE - REGLEMENT

Organisation : Saint-Malo Sports Loisirs

Départ/Arrivée : Brasserie du Sillon – Chaussée du Sillon – St_Malo

	Horaires	Frais d'Inscriptions
35,400 km (*)	12 h 00	20 €
11,380 km	12 h 30	10 €
Marche Nordique	13 h 00	10 €

(*) en raison des marées, barrières horaires imposées, 10^e km 13 h 20 et 20^e km 14 h 40 ; **temps limite** : 5h00 heures de course.

Parcours :

Les 11,380 et 35,400 km : plages, chemins et sentiers côtiers. Fléchage. Rubalises, 10^e et 20^e km panneautés. Contrôleurs et pointage sur le circuit.

Marche Nordique : uniquement sur la plage.

Catégories autorisées :

35,400 km :

- Espoir H. et F. jusqu'à Master10 H. et F.

11,380 km et Marche Nordique :

- Cadet Garçon et Fille (avec décharge parentale obligatoire)

- Junior Garçon et Filles jusqu'à Master10 H. et F.

Inscriptions :

- **Par internet** sur site :

<https://www.nextrun.fr/course/inscriptions-avis/sport/763/trail-de-la-cote-d-emeraude/2020>

- au plus tard le samedi 20/06/2020 à 14h

Par correspondance : bulletin d'inscription avec, selon condition, certificat médical, à adresser à – Saint-Malo Sports Loisirs – Hôtel de Ville – CS 21826 – 35418 St_Malo cedex

Sur place le jour de la course : avec majoration de 3 €uros.

Clôture 30 mn avant chaque départ.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Retrait des dossards : salle omnisports de Rocabey (8 boulevard Théodore Botrel – Saint-Malo) à partir de 10 h 00 jour de la course.

Licenciés FFA (compétition, running), Pass running FFA : présentation de la licence valide jour de la course

Pour tous les autres compétiteurs : fourniture d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course

Ressortissants étrangers hors UE : fourniture photocopie carte de séjour ou carte de résident en cours de validité

Ravitaillements :

Sur le parcours 35,400 km : aux 5^e, 11^e, 20^e, 26^e et 30^e Km

Sur le parcours 11,380 : aux 4^e et 7^e Km

*Compte tenu de l'environnement 100 % nature et empruntant des zones **Natura 2000**, il est strictement interdit de jeter emballages ou déchets hors zone de ravitaillement sous peine d'exclusion. **Il est conseillé** pour le grand circuit : Camel bak, sifflet, téléphone, tube énergétique, etc...*

Obligatoire Gobelets à porter sur sois fournis par l'organisation à la remise des dossards, aucun gobelet sur les tables de ravitaillement.

Accompagnateurs : non autorisés

Classements :

Les 3 premiers Scratch et par catégories

Un classement par équipe est établi par addition des places des 2 premiers hommes et 2 premières femmes, toutes catégories confondues du même club ou association.

Remise des Récompenses : salle de Rocabey

15h00 pour le 11.380 km suivit de la Marche Nordique 17h00 pour le 35.400 km

Lots, coupes et médailles Classement INDIVIDUELS : 3 premiers hommes et 3 premières femmes.

Catégories : le premier et première des catégories : Ca, Ju, Es, Se, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10, (Récompenses non cumulables) et également récompense au 3 premières équipe (2 premiers hommes et 2 premières femmes, toutes catégories confondues du même club ou association).

-Deux Lots à tous les participants, Un Gobelet souple réutilisable et Tapis de sol pour se changer.

Assurance :

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance R.C. pour ses bénévoles et les non licenciés.

Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire à une police d'assurance « individuel accident ».

Annulation course :

En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre au remboursement.

Utilisation d'image et coordonnées

Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias pour l'utilisation sur tous supports, y compris internet, de leurs images à fin promotionnelle.

Sauf refus, leurs coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

Publication des résultats :

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-017 du 6 janvier 1978, les coureurs ont la possibilité de s'opposer à la publication de leurs résultats sur internet. Pour cela, ils devront en faire la demande expressément auprès des organisateurs.